



Charte

Bal des Terminales 2026

1. Conditions d'accès

- Le bal est exclusivement réservé aux élèves de Terminale du Lycée Viollet-le-Duc.
- Toutefois, vous avez le droit d'invité une personne, qui doit obligatoirement être un ou une élève du lycée. Votre invité-e peut être un ou une seconde ou première ou troisième...
- L'accès se fait uniquement sur présentation du **billet nominatif** (acheté en amont via la billetterie) et d'une **pièce justifiant l'identité**.
- Sont acceptés comme justificatifs : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale, carnet de correspondance, application TurboSelf, ancienne carte de cantine, ou tout document similaire permettant de vérifier que le billet correspond bien à son détenteur.
- Aucun accompagnant extérieur n'est admis, sans exception.
- Toute sortie définitive est sans retour : une fois sorti, on ne peut plus revenir dans la soirée.

2. Tenue et comportement

- Une tenue correcte est exigée.
- Les déguisements, accessoires dangereux ou inappropriés sont interdits.
- Le respect des autres élèves, du personnel encadrant et des lieux est obligatoire.
- Tout comportement violent, irrespectueux ou portant atteinte à autrui entraînera une exclusion immédiate, sans remboursement.

3. Alcool et substances

- **La consommation et la détention d'alcool sont strictement interdites pour tous les élèves, y compris les élèves majeurs.** Cette règle est non négociable.
- Toute boisson alcoolisée détectée à l'entrée sera **confisquée** et conservée par l'équipe organisatrice. Elle pourra être récupérée par son propriétaire à la fin de la soirée, dans la mesure où celui-ci est majeur.
- Toute tentative de récupérer une boisson confisquée avant la fin de la soirée, ou tout autre comportement inapproprié à ce sujet, entraînera l'exclusion immédiate de l'élève concerné, sans remboursement.
- Toute substance illicite est strictement interdite. En cas de détection : confiscation, exclusion immédiate, signalement aux responsables légaux et, si nécessaire, aux forces de l'ordre.
- Toute personne se présentant manifestement sous l'emprise d'alcool ou d'une autre substance se verra refuser l'accès à la soirée, sans remboursement.

4. Tabac

Les règles relatives au tabac dépendent du lieu retenu pour la soirée :

- **Si la soirée se tient en salle des fêtes (hors enceinte scolaire) :** un espace fumeur sera mis en place à l'extérieur du bâtiment, sous la supervision de l'équipe encadrante. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du lieu.
- **Si la soirée se tient dans l'enceinte du Lycée Viollet-le-Duc :** il est totalement interdit de fumer, conformément à la loi Evin et au règlement de l'établissement.

La cigarette électronique est soumise aux mêmes règles que le tabac.

5. Sécurité, fouilles et encadrement

- La soirée est encadrée par une équipe composée de membres de la MDL, d'enseignants, d'assistants d'éducation (AED) et le CPE.
- Une **fouille visuelle des sacs et effets personnels** sera systématiquement effectuée à l'entrée. Une fouille plus approfondie peut être réalisée en cas de doute.
- L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne se conformant pas au présent règlement.
- En cas de problème pendant la soirée (malaise, conflit, urgence), s'adresser immédiatement à un membre de l'équipe encadrante.

6. Horaires

- **Ouverture des portes : 19h00.**
- **Fin de la soirée : 00h00.**
- L'entrée n'est en principe plus possible après **21h00**. Les retards justifiés (raison sérieuse signalée à l'équipe organisatrice) pourront toutefois être tolérés.

7. Responsabilités

- Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, vol ou dégradation d'objets personnels durant la soirée.
- Chaque participant est responsable de son propre comportement.
- Les élèves restent soumis au règlement intérieur du lycée pour la durée de l'événement.

8. Photos, vidéos et droit à l'image

- Des photos et vidéos sont susceptibles d'être prises durant la soirée (photobooth, photographe bénévole) à des fins de souvenir et de communication interne à la MDL et à l'établissement.
- En participant à la soirée, chaque élève accepte que son image puisse être utilisée dans ce cadre.
- Toute personne souhaitant s'opposer à l'utilisation de son image doit en informer expressément l'équipe organisatrice **avant** la soirée, par mail à maisondeslyceens.vld@gmail.com.
- Conformément au RGPD, toute personne dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les images la concernant.

9. Respect du lieu

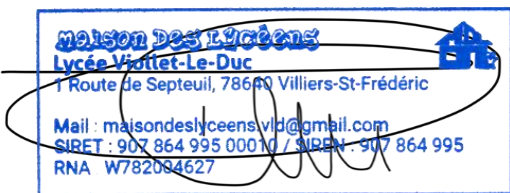
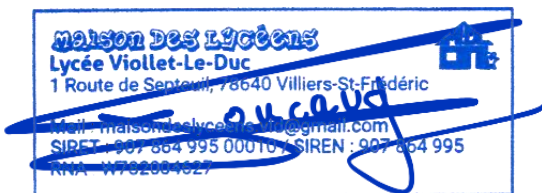
- Toute dégradation matérielle constatée sera à la charge de l'élève responsable et, en cas de minorité, de ses représentants légaux.
- Le lieu accueillant la soirée doit être laissé dans un état correct. Les organisateurs et les participants volontaires participeront au rangement et au nettoyage en fin de soirée.

10. Acceptation du règlement

- La participation au bal implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Le règlement peut être modifié jusqu'à la veille de l'événement en cas de nécessité (impératifs de sécurité, contraintes du lieu, mesures sanitaires, etc.). Toute modification sera communiquée aux élèves dans les meilleurs délais.

11. Signataires

Fait à Villiers-Saint-Frédéric, le 21/05/2026.

Quentin THIERY	Ewan FOUCAUD
Président de la MDL	Co-Président de la MDL
Signature : 	Signature : 

Règlement adopté par la Maison des Lycéens du Lycée Viollet-le-Duc.
Pour toute question : maisondeslyceens.vld@gmail.com